

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 avril 2025DATE DE CONVOCATION
11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachel PETIT, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON),

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	31

Délibération n°17/04/2025/09

Objet : Proposition de tarification du Séjour Séniors 2025

Dans le cadre de sa politique en direction des publics seniors, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) organise annuellement un séjour à l'attention des seniors. Il permet, notamment aux plus isolés d'entre eux socialement, de conserver un lien social nécessaire à leur épanouissement.

Pour 2025, après consultation de prestataires organisateurs de ce type de séjour et selon le souhait des participants des années précédentes concernant le lieu, ce dernier se déroulera à ASNELLES, dans le Calvados, du samedi 27 septembre au samedi 04 octobre 2025. Il pourra accueillir 50 participants, encadrés par le référent Seniors de la CCPD et deux bénévoles retraités.

Concernant la programmation, l'hébergeur, tout comme le référent seniors, organiseront des ateliers et activités sur place. Il est prévu également des visites culturelles ainsi qu'une sortie à la journée avec repas pris au restaurant. Les seniors auront le choix de participer ou non, en fonction de leurs envies et seront autonomes pour organiser leurs propres activités également.

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), via le programme « Seniors en vacances », le coût de participation peut être réduit de 212,00 € (deux cent douze euros) par personne justifiant de ressources modestes, dans la limite de 30 participants.

Le tarif proposé comprend la pension complète en chambre double, la taxe de séjour, le transport, les sorties, les visites et loisirs sur place, l'assurance annulation, le coût du séjour des deux bénévoles ainsi que le coût du séjour et les charges salariales du salarié.

Le tarif Toutes Taxes Comprises (TTC), par participant, est détaillé comme suit :

Pension complète (Incluant la part de l'hébergement des accompagnateurs)	503,00 €
Taxe de séjour	05,00 €
Assurance annulation	15,00 €
Transport	113,00 €
Charges salariales	22,00 €
Participation sans aide ANCV	658,00 €
Participation avec aide ANCV (-212 €)	446,00 €
<i>Supplément Chambre individuelle</i>	<i>91,00 €</i>

Le coût du séjour 2025 est légèrement en hausse comparé à celui de 2024 : 644,00 € (six cent quarante-quatre euros), sans aide ANCV.

La réservation en chambre individuelle sera possible moyennant un supplément de 91,00 € (quatre-vingt-onze euros) pour la semaine.

Les personnes intéressées se préinscrivent et complètent une grille leur attribuant un nombre de points, permettant de prioriser les participants selon les critères suivants :

- Personne seule : 30 points,
- Personne n'ayant jamais participé aux voyages seniors organisés par la CCPD : 20 points,
- Personne participant aux ateliers hebdomadaires organisés au sein du Centre Social de la Plaine Dijonnaise (CSPD) : 10 points.

Les préinscriptions sont ouvertes depuis le 07 avril et jusqu'au 16 mai 2025.

Vu, l'avis favorable de la 5^{ème} Commission (Emploi, Action Sociale, Autonomie), qui s'est réunie le 2 avril 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs du séjour seniors 2025, comme suit :

Pension complète Incluant la part de l'hébergement des accompagnateurs	503,00 €
Taxe de séjour	05,00 €
Assurance annulation	15,00 €
Transport	113,00 €
Charges salariales	22,00 €
Participation sans aide ANCV	658,00 €
Participation avec aide ANCV (-212 €)	446,00 €
<i>Supplément Chambre individuelle</i>	<i>91,00 €</i>

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 avril 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER